



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

# RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

20 AOÛT 2009

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr)  
*rubrique* ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 20 août 2009 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :  
[www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr)

A Angers, le 20 août 2009

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Administrative

Signé :Michelle LEPELIER

# SOMMAIRE

## **I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES**

### **II – ARRETES**

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES.....6

Bureau de la coordination et du courrier..... 6

- Nomination de régisseurs de recettes suppléants à la sous-préfecture de CHOLET..... 6

### **III - AVIS ET COMMUNIQUES**

# **I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES**

## **II – ARRETES**

PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE  
DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES  
**Bureau de la coordination et du courrier**

Arrêté DAPI-BCC n° 2009-1021

- Nomination de régisseurs de recettes suppléants à la sous-préfecture de  
CHOLET

g:/Régisseurs suppléants SPCholet-nomin 8-2009 V2

arrêté

Le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté préfectoral SG-BCA n° 96 – 1336 du 30 décembre 1996 modifié portant constitution d'une régie de recettes auprès de la sous-préfecture de Cholet,

Vu l'arrêté préfectoral SG-BCC n° 2004/821 du 8 novembre 2004 portant nomination d'un régisseur de recettes suppléant à la sous-préfecture de Cholet,

Vu la demande du Sous-préfet de Cholet en date du 3 août 2009,

Vu la lettre du trésorier-payeur général en date du 6 août 2009 donnant son accord à la nomination de régisseurs de recettes suppléants à la sous-préfecture de Cholet,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Mesdames Manuela CHASSERIEAU et Marie-Pierre MOISON, adjointes administratives, sont nommées régisseurs de recettes suppléants et, à ce titre, chargées pour le compte et sous la responsabilité du régisseur à la sous-préfecture de Cholet, de l'encaissement des produits énumérés à l'article 1er de l'arrêté préfectoral SG-BCA n° 96-1336 du 30 décembre 1996 susvisé.

**ARTICLE 2 :** L'arrêté préfectoral DAPI-BCC n° 2009-1003 du 10 août 2009 portant nomination de régisseurs de recettes suppléants à la sous-préfecture de Cholet est abrogé.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de CHOLET et le trésorier-payeur général de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 20 août 2009

Pour le Préfet absent,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

signé : Louis LE FRANC

## **III - AVIS ET COMMUNIQUES**